



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Éric Dupond-Moretti
Ministre de la Justice,
13 place Vendôme,
75001 Paris

Paris, le 8 décembre 2020

Monsieur le Ministre,

En cette difficile période, les associations ont un rôle particulier de solidarité. Elles permettent de rendre la vie plus facile et plus agréable pour de très nombreux concitoyens. Rien que dans les territoires d'Alsace et de Moselle, on en compte 45 000, de toutes tailles, actives dans tous les domaines de la société.

Pour des raisons historiques, le droit applicable aux associations domiciliées dans les départements de la Moselle (57), du Bas-Rhin (67), du Haut-Rhin (68) ne s'appuie pas sur la loi de 1901 relative au contrat d'association, mais sur l'article 21 du Code civil local.

Celles-ci acquièrent leur capacité juridique par une inscription au registre des associations du tribunal d'instance compétent.

Ce faisant, elles n'apparaissent pas dans le répertoire national des associations de droit 1901, dont les données sont accessibles en consultation et téléchargeables en données ouvertes sur data.gouv.fr.

Les registres des tribunaux d'instance n'étant pas numérisés, ni centralisés, leur accès est particulièrement contraignant.

Comme la grande majorité de nos concitoyens Alsaciens et Mosellans, nous sommes attachés aux particularités culturelles, historiques et juridiques de nos territoires, et souhaiterions que les associations domiciliées en Alsace-Moselle disposent d'un même droit à la publicité que les associations régies par la loi de 1901.

Si la fonction de tenir à jour ce registre national intégrant les associations de loi 1901 incombe au ministère de l'Intérieur, les associations dont le siège se trouve en Alsace-Moselle sont sous la responsabilité du ministère de la Justice, dès lors qu'elles acquièrent leur capacité juridique auprès de tribunaux d'instance.

Nous attirons donc votre attention sur la nécessité de la mise en place d'un registre informatisé par les services du ministère de la Justice, dédié aux associations domiciliées en Alsace-Moselle.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos plus respectueuses salutations,

Bruno Studer,

Député du Bas-Rhin, président de la Commission des Affaires culturelles et de l'Éducation

**Sylvain Waserman, Député
du Bas-Rhin, Vice-président
de l'Assemblée nationale**

**Thierry Michels, Député du
Bas-Rhin,**

**Antoine Herth, Député du
Bas-Rhin**

**Ludovic Mendes, Député de
Moselle**

**Nicole Trisse, Députée de
Moselle**

**Hélène Zannier, Députée de
Moselle**

**Bruno Fuchs, Député du
Haut-Rhin**

**Vincent Thiebault, Député
du Bas-Rhin**